



MEMBRE ADHERENT

« SOUSCRIPTION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE »

Saviez-vous que la Ligue propose une assurance complémentaire pour les patients souffrant d'épilepsie qui sont membres de la Ligue ?

- ⇒ En effet, les membres ayant une épilepsie (en ordre de leur cotisation annuelle de 10€/an*) peuvent bénéficier des assurances - à tarif préférentiel - qui sont souscrites à leur intention par la L.F.B.E :
- Soit une assurance en **RESPONSABILITE CIVILE** en versant une cotisation de **20 €* par an** ;
 - Soit une assurance en **RESPONSABILITE CIVILE et ASSURANCE ACCIDENT CORPOREL, y compris le TRANSPORT PAR AMBULANCE** suite à une crise d'épilepsie sur la voie publique, en versant une cotisation de **34 €* par an**.

En option(s) et moyennant un supplément, il est possible de bénéficier d'une assurance pour objets confiés par l'employeur (12€), de même que d'une intervention dans les frais de rapatriement lors d'un voyage à l'étranger (14€). *Nous vous rappelons que tout séjour à l'étranger (dates et lieu) doit nous être communiqué au préalable pour pouvoir bénéficier de l'intervention de l'assurance.*

Pour tout complément d'information ou demande de souscription, nous nous tenons à votre disposition au 02/344 32 63 ou par mail à :

info@ligueepilepsie.be pour recevoir le bulletin de souscription à compléter et à nous renvoyer afin de bénéficier de notre assurance complémentaire.

*** Numéro de compte pour le versement des cotisations : IBAN BE18 2100 9633 2065**